



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 13
Votants : 21

OBJET

**Convention pluriannuelle
d'objectifs entre la ville et
l'association VIR'VOLT**

Pour : 19
Contre : 2
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2018 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 26 juin 2018 à 20h30. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 26 juin 2018 à 20h30, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Philippe VAN ROSSOMME
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN
José AZEVEDO donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Guy PETITBON donne pouvoir à Michelle LUCARAIN
Alain DENIMAL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Alexa PELAGE
Alain NOURY donne pouvoir à Claire HERLIN
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absents :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER
Caroline PARATRE

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA
VILLE ET L'ASSOCIATION VIR'VOLT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la présentation du projet sur l'ancien site du camping municipal par le Directeur Régional de VIR'VOLT lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2018,

Transmise en sous- préfecture
Le 10/07/2018

Publiée le 10/07/2018

Notifiée le 10/07/2018

VU la convention d'occupation des locaux et terrains de l'ancien site du camping de la Sablière pour l'association VIR'VOLT,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'inscrire ses relations avec les associations dans un partenariat constructif et durable,

CONSIDERANT les orientations politiques socioculturelles de la ville,

CONSIDERANT le souhait de la commune de conserver le site de l'ancien camping municipal dans un état le plus naturel possible, de s'assurer de son entretien régulier et d'y créer une activité qui participerait au développement de la commune ainsi qu'à son tissu associatif,

CONSIDERANT que l'association propose à la commune de La Ferté Alais de développer un projet de lieu d'accueil international sur le site de l'ancien camping municipal en s'appuyant, au départ, sur les installations présentes sur le site, sur le matériel de camping que la commune pourrait mettre à disposition de l'association et sur les hébergements et le matériel de camping de l'association,

CONSIDERANT que ladite convention pluriannuelle d'objectifs est consentie pour une durée d'un (1) an renouvelable deux (2) fois à compter de la date de signature de la convention par les parties intéressées,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs annexé à la présente,

VU l'avis de la commission Commerce et Tourisme du 12 juin 2018,

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à établir une convention pluriannuelle d'objectifs annexée à la présente avec l'association VIR'VOLT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le principe de convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association VIR'VOLT pour une durée d'un (1) an renouvelable 2 (deux) fois,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association VIR'VOLT,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,

Mariannick MORVAN